

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

POLISH PLASTIQUE NF2018

Version:2

Date de révision: 21/02/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: POLISH PLASTIQUE NF2018
1. 1. 1. Contient:
 - Hydrocarbures, C6 isoalcanes, <5% n-hexane
 - Huile vaseline
1. 1. 2. N° CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels. Pour plus de renseignements, consulter la fiche technique.
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: SELD
6 rue Jules Guesde – ZI du Pontet
F-69360 Saint Symphorien d'Ozon
France
Tél: +33 (0)4 37 25 16 16
Télécopie: +33 (0)4 78 21 80 70
Courriel: contact@seld-production.com
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - INRS Tél: +33 (0)1 45 42 59 59
1. 5. N° code du produit: 420012

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: * Aérosol infl. 1 / SGH02 - H222 *
* Tox. asp. 1 / SGH08 - H304 *

2. 2. Éléments d'étiquetage:



Danger

2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: .

2. 2. 2. Contient:
 - Hydrocarbures, C6 isoalcanes, <5% n-hexane
 - Huile vaseline

2. 2. 3. Mention de danger: H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2. 2. 4. Prévention: P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P264 Se laver ????? soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

2. 2. 5. Intervention: P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P321a Traitement spécifique (voir rubrique n° 4.3.).
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362 Enlever les vêtements contaminés.
P364 Et les laver avant réutilisation.
P301 EN CAS D'INGESTION:
P310a Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.
P331 NE PAS faire vomir.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

POLISH PLASTIQUE NF2018

Version:2

Date de révision: 21/02/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

2. 2. 6. Stockage:	P391 Recueillir le produit répandu. P304 EN CAS D'INHALATION: P340 Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P312a Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.
2. 2. 7. Elimination:	P410 Protéger du rayonnement solaire. P412 Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C / 122 °F. P405 Garder sous clef. P403 Stocker dans un endroit bien ventilé. P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
2. 3. Autres dangers:	P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / international Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites. Extrêmement inflammable.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:

- Méthylal
 - N° CE: 203-714-2 - N° CAS: 109-87-5
 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119664781-31
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 40 < C ≤ 50
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH02 * Liq. infl. 2 - H225
 - Divers :
 - DL50 / Cutanée / Lapin = > 5000 mg/kg
 - DL50 / Orale / Rat = 6423 mg/kg
 - DL50 / Orale / Souris = 6950 mg/kg
 - CL50 / 96h / Poissons = >1000 mg/l
 - CL50 / 48h / Daphnia magna = >1200 mg/l
 - CL50 / Inhalation (vapeurs) / Rat = 15000 mg/kg
 - Valeurs limites d'exposition
 - V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 1000 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 3110
- Hydrocarbures, C6 isoalcanes, <5% n-hexane
 - N° CE: 931-254-9
 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119484651-34
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 40 < C ≤ 50
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH02 * Liq. infl. 2 - H225
 - * SGH07 * STOT un. 3 - H336 * STOT un. 3.
 - * SGH08 * Tox. asp. 1 - H304 * Irr. cut. 2 - H315
 - * SGH09 * Tox. aq. chron. 2 - H411
 - Divers :
 - LE50 / 48h / Daphnia magna = 31.9 mg/l
 - DSEO-R(NOELR) / / Daphnia magna = 7.14 mg/l
 - DSEO-R(NOELR) / / Oncorhynchus mykiss = 4.09 mg/l
 - DSEO-R(NOELR) / 72h / Pseudokirchneriella subcapita = 3 mg/l
 - LL50 / 96h / Oncorhynchus mykiss = 18.3 mg/l
 - DL50 / Contact avec la peau / 4h / Lapin = >3350 mg/kg
 - DL50 / Orale / Rat = > 16750 mg/kg
 - CL50 / Inhalation (vapeurs) / 4h / Rat = 259354 mg/m³
- Dioxyde de carbone
 - N° CE: 204-696-9 - N° CAS: 124-38-9
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 5 < C ≤ 10
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH04 - Gaz comprimés * Gaz ss pr. - H280
 - Divers :
 - Valeurs limites d'exposition
 - V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 5000 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 9000 - V.M.E ppm = 30000 -

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

POLISH PLASTIQUE NF2018

Version:2

Date de révision: 21/02/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

V.M.E mg/m³ = 54000

- Dérivés d'alkyldiamines
 - N° CE: 251-846-4 - N° CAS: 34140-91-5
 - Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119974119-29-0000
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C <= 5
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH08 * STOT rép. 2 - H373
 - * SGH07 * Irr. cut. 2 - H315 * Irr. oc. 2 - H319
 - * SGH09 * Tox. aq. chron. 1 - H410
 - Divers :
 - DSEO-R(NOELR) / 24h / Rat = 1 mg/kg
 - DL50 / Ingestion / Rat = >2000 mg/kg
 - DL50 / Cutanée / Rat = >2000 mg/kg
- Huile vaseline
 - N° CE: 232-455-8 - N° CAS: 8042-47-5
 - Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119487078-27
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C <= 5
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH08 * Tox. asp. 1 - H304

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

- | | |
|---|--|
| 4. 1. 1. Conseils généraux: | Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Les symptômes sont décrits à la rubrique 11. |
| 4. 1. 2. Inhalation: | Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos, si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin. |
| 4. 1. 3. Contact avec la peau: | Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau. |
| 4. 1. 4. Contact avec les yeux: | Enlever les verres de contact. Irriguer copieusement avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin. |
| 4. 1. 5. Ingestion: | Rincer la bouche, faire boire beaucoup d'eau, ne pas faire vomir, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin. |
| 4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés: | Peut provoquer somnolence et des vertiges. |
| 4. 2. 1. Inhalation: | effets narcotiques Toxicité minimale |
| 4. 2. 2. Contact avec la peau: | Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau Ils provoquent ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme. Faiblement toxique |
| 4. 2. 3. Contact avec les yeux: | Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. |
| 4. 2. 4. Ingestion: | L'absorption d'alcool augmente les effets toxiques du produit. |
| 4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : | Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. |

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- | | |
|----------------------------|---|
| 5. 1. Moyens d'extinction: | mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2), poudre, eau pulvérisée. |
|----------------------------|---|

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

POLISH PLASTIQUE NF2018

Version:2

Date de révision: 21/02/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	Faire attention aux risques d'explosion. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis. Un incendie produira une épaisse fumée noire.
5. 3. Conseils aux pompiers:	Porter un appareil respiratoire autonome.
5. 4. Méthode(s) spéciale(s):	Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.
5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:	Ne pas utiliser un jet d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:	Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées.
6. 4. Référence à d'autres sections:	Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:	
7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:	Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8. Observer les réglementations de la protection du travail.
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition. L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée.
7. 2. Stockage:	
7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités:	Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.
7. 2. 2. Condition(s) de stockage:	Stocker dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe. Conserver à des températures comprises entre 0°C et 50°C
7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner:	Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins.
7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:	de même nature que celui d'origine
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):	Aucune raisonnablement prévisible.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:	
8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:	<ul style="list-style-type: none">• Méthylal : V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 1000 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 3110• Dioxyde de carbone : V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 5000 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 9000 - V.M.E ppm = 30000 -

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

POLISH PLASTIQUE NF2018

Version:2

Date de révision: 21/02/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

V.M.E mg/m³ = 54000

8. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Veiller à une ventilation adéquate. Normalement, celle-ci devrait être réalisée par aspiration aux postes de travail et une bonne extraction générale.
Si ceci n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, des appareils respiratoires appropriés doivent être portés.
8. 2. Contrôles de l'exposition:
8. 2. 1. Protection des voies respiratoires: Dans le but d'éviter l'inhalation de brouillard/vapeur, le port d'un appareil respiratoire est requis durant ces travaux.
8. 2. 2. Protection des mains: gants résistants aux solvants
8. 2. 3. Protection de la peau et du corps: Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température.
8. 2. 4. Protection des yeux: Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect: aérosol: liquide + gaz propulseurs ininflammable
9. 1. 2. Couleur: jaune clair
9. 1. 3. Odeur: caractéristique
9. 1. 4. PH: Non applicable.
9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: initiale : 57°C fin
9. 1. 6. Point d'éclair: >= -30°C
9. 1. 7. Limites d'explosivité: LIE : 0.8%
LSE : 8%
9. 1. 8. Densité relative (eau = 1): 0.75
9. 1. 9. Viscosité: 5
9. 2. Autres informations:
9. 2. 1. Hydrosolubilité: faible
9. 2. 2. Liposolubilité: complètement soluble
9. 2. 3. Solubilité aux solvants: complètement miscible
9. 3. Autres données: Chaleur chimique de combustion : 41 KJ/g

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité: Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.
10. 2. Stabilité chimique: La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: Réaction dangereuse avec les agents oxydants et acides forts
10. 4. Conditions à éviter: Éviter les températures supérieures à 50°C
10. 5. Matières incompatibles: Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

POLISH PLASTIQUE NF2018

Version:2

Date de révision: 21/02/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

10. 6. Produits de décomposition dangereux: En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone..

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques: Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

11. 2. Toxicité aiguë:

11. 2. 1. Inhalation: voir rubrique n° 3

11. 2. 2. Contact avec la peau: voir rubrique n° 3

11. 2. 3. Contact avec les yeux: voir rubrique n° 3

11. 2. 4. Ingestion: voir rubrique n° 3

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité: Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

12. 2. Persistance et dégradabilité: Facilement biodégradable.

12. 3. Potentiel de bioaccumulation: produit bioaccumulable

12. 4. Mobilité dans le sol: Air : Le produit s'évapore dans l'atmosphère.
Sol : compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques le produit est peu mobile dans le sol
Eau : Insoluble le produit reste à la surface de l'eau

12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: Données non disponibles.

12. 6. Autres effets néfastes: Aucune raisonnablement prévisible.

12. 7. Information(s) générale(s): Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets: Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.

13. 2. Emballages contaminés: Les récipients vides peuvent être mis en décharge en suivant les règlements locaux.

13. 3. Information(s) supplémentaire(s): NE PAS rejeter à l'égout.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s): Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

14. 2. Numéro ONU: 1950

14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies: AEROSOLS

14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):

14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport: 2

14. 3. 2. Etiquettes ADR/RID: 2.1

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

POLISH PLASTIQUE NF2018

Version:2

Date de révision: 21/02/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

14. 3. 3. Code de classification et dispositions spéciales:	5F
14. 3. 4. Instructions d'emballage:	P204
14. 4. Voies maritimes (IMDG):	
14. 4. 1. Classe:	2
14. 4. 2. N° FS:	2-13
14. 4. 3. Etiquette(s) IMDG:	2.1
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):	
14. 5. 1. ICAO/IATA classe:	2 - II - 203
14. 5. 2. Etiquettes ICAO/IATA:	2.1
14. 6. Dangers pour l'environnement:	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	Non applicable.
14. 9. Autre(s) information(s):	Quantités limitées : LQ2

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:	Règlement 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances.. tel que modifié.
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:	Données non disponibles.

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:	H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition>. H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
16. 2. Avis ou remarques importantes:	Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la CE que nationales et communautaires. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

POLISH PLASTIQUE NF2018

Version:2

Date de révision: 21/02/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

16. 3. Restrictions:	Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).
16. 4. Historique:	
16. 4. 1. Date de la première édition:	15/01/2018
16. 4. 2. Date de la révision précédente:	15/01/2018
16. 4. 3. Date de révision:	21/02/2020
16. 4. 4. Version:	2
16. 4. 5. Révision chapitre(s) n°:	2
16. 5. Réalisé par:	SELD